

# CONSEIL DE L'UNIVERSITE

Bâtiment : Château de Dorigny  
1015 Lausanne

## Procès-verbal

### Séance ordinaire du 24 avril 2008

à 16h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

**Présidence :** Professeur Jean-Pierre Dauwalder  
**Secrétaires :** Mme Elena Nuzzo et M. Juan Carlos Landrove

**Direction :** M. Dominique Arlettaz, recteur  
M. Jean-Paul Dépraz, vice-recteur  
M. Jacques Lanarès, vice-recteur  
M. Philippe Moreillon, vice-recteur  
M. Marc de Perrot, secrétaire général

**Excusée :** Mme Danielle Chaperon, vice-recteur

**Doyen :** M. Patrick Francioli, FBM

**Excusés :** Mme Anne Bielman Sanchez, Lettres  
M. Pierre-Yves Brandt, Théologie  
Mme Suzanne de Treuille, HEC  
M. Lucas Baumgartner, FGSE  
M. Laurent Moreillon, Droit  
M. Bernard Voutat, SSP

#### Présents :

Antonakis John, Bonetti Josiane, Dauwalder Jean-Pierre, Erb Maritza, Favre Anne-Christine, Felli Romain, Gaillard Benoît, Gilliard Nicolas, Girardin Florent, Goudet Jérôme, Grisel Etienne, Heidmann Ute, Herr Winship, Hochard Cyril, Ivens Björn, Joseph Jean-Marc, Landrove Juan Carlos, Leresche Jean-Philippe, Ljubibratic Sarah, Mudry Jonathan, Nuzzo Elena, Palazzo Guido, Panese Francesco, Patthey Gregory, Péclard Antoine, Schild Laurent, Tecon Robin, Vejdovsky Boris, Vennemann Torsten (29)

#### Excusés :

Adam Jean-Michel, Dupasquier Bruno, Guignard Marie-Thérèse, Keller Eric, Kemlin Alexandre, Mignot Claudia, Emmanuel Reynard, Simond Marc, Tétaz Frédéric (9)

**Ordre du jour**

1. Formalités :
  - Désignation des scrutateurs
  - Adoption du procès-verbal du 17 mars 2008
  - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications
  - de la Direction
  - du Président
  - des Commissions
3. Comptes 2007
4. Rapport de gestion 2007
5. Interpellations
  - réponse de la Direction à l'interpellation de M. B. Gaillard
6. Divers et questions

\* \* \* \*

Le Président, le Professeur Jean-Pierre Dauwalder, ouvre la séance à 16h20 et constate que le quorum est atteint.

Rappelant l'importance des sujets prévus pour la séance, le Président invite, les membres qui avaient annoncé de devoir partir à l'avance, à bien vouloir reconsidérer leurs projets.

**1. Formalités****Désignation des scrutateurs**

Messieurs Romain Felli et Robin Tecon sont élus comme scrutateurs.

**Adoption du PV de la séance du 17 mars 2008**

Le Président remercie Mme Sarah Ljubibratic pour la qualité et la précision du procès-verbal. Un seul point dudit PV est à corriger en ce sens qu'à sa page 7, la remarque dont la paternité a été attribuée au Professeur Jérôme Goudet émanait en fait au Professeur Jean-Marc Joseph. Sans autres remarques, le procès-verbal est adopté.

Par ailleurs, le Président prononce un mot d'accueil pour M. Jean-François Landolt, nouveau membre étudiant du CU en provenance de la Faculté de Théologie et de Sciences des Religions, en remplacement de M. Stanislas Marquis, et pour le Professeur Torsten Vennemann, remplaçant le Professeur François Marillier de la Faculté des Géosciences et de l'Environnement, démissionnaires.

Enfin, le Président demande à ce que cette séance puisse être enregistrée, comme cela a été le cas pour les précédentes. Personne ne s'y oppose.

### **Adoption de l'ordre du jour**

Le président présente l'ordre du jour, en signalant avoir reçu mercredi 23 avril une nouvelle interpellation au sujet de la Faculté de Théologie et de Sciences des Religions, déposée par Messieurs Benoît Gaillard, Frédéric Tétaz, Gregory Patthey et Mme Elena Nuzzo. Il propose de l'ajouter au point 5 de l'ancienne version de l'ordre du jour (interpellations), après la réponse de la Direction à l'interpellation sur les étudiants étrangers.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

## **2. Communications**

### **- de la Direction**

Le Recteur annonce avoir 2 communications :

- Bâtiment LEU : en date du mardi 22 avril, le Grand Conseil a accepté, à l'unanimité et en première lecture, les crédits demandés pour le bâtiment LEU (crédit d'étude, crédits pour la démolition et ensuite pour l'acquisition de l'immeuble de la part du Canton).
- Formation continue : la Direction annonce être en tractation avec l'EPFL pour organiser ensemble la formation continue sur le site lausannois, étant donné que les deux institutions partagent les mêmes souhaits et les mêmes buts. Ils envisagent de constituer une fondation commune pour la formation continue à l'UNIL et à l'EPFL, les discussions sont dans une phase très avancée.

### **- du Président**

M. le Président annonce avoir 3 brèves communications:

L'Université de Lausanne a reçu l'exposé des motifs du Conseil d'Etat concernant le Plan stratégique. Le document est sur le site de l'UNIL et les membres ont reçu un courriel avec l'indication précise du lien correspondant. Avec ce texte, le Conseil d'Etat réaffirme le rôle clé de l'UNIL, mandatée afin de poursuivre avec l'élaboration du Plan de développement. Lors de la prochaine séance du Conseil, le Recteur annoncera le calendrier relatif à l'avancement des procédures d'adoption de ce Plan.

Le Président rappelle au Conseil que le Rapport de suivi du Plan stratégique a été intégré dans le Rapport de gestion 2007 qui sera discuté au cours de cette séance. Le Président informe le Conseil que le Conseil d'Etat a fixé 5 axes stratégiques pour la période 2007-2012 :

- renforcer le réseau cantonal des Hautes Ecoles ;
- positionner les Hautes Ecoles vaudoise au sein du paysage national ;
- soutenir l'UniL dans ses tâches d'enseignement et de recherche ;
- soutien aux étudiants ;
- adapter et renforcer les compétences de l'administration (DGES).

Le Conseil d'Etat a par ailleurs complété les buts du Plan stratégique avec 4 missions prioritaires incluant l'enseignement, la recherche, les services et la politique institutionnelle ; missions pour lesquelles il consacre actuellement CHF 244 Mio. et consacra CHF 257 Mio. en 2012.

Le Président regrette le nombre d'absences des membres du Conseil, ainsi que des Doyens invités, durant l'année académique. Il constate que pour la séance de ce jour, seul un Doyen est présent et annonce que le Bureau du Conseil contrôlera systématiquement les absences.

Enfin, le Président informe que des membres du Conseil rencontreront les experts dans le cadre de l'évaluation OAQ le 15 mai 2008 et que le Conseil sera dûment informé lors d'une séance ultérieure.

- **des Commissions**

- **Commission des Finances et de Gestion**

Pas de communications.

- **Commission législative**

Pas de communications.

### 3. **Comptes 2007**

Le Président annonce le déroulement de la discussion. D'abord, il y aura l'exposé du rapport de la Commission des Finances et de Gestion. Ensuite la Direction pourra présenter des éventuelles remarques, précisions, et on ouvrira le débat parmi les membres du Conseil.

Le 19 avril 2008 la Commission des Fiances et de Gestion a rencontré la Direction. Le Président, le Professeur Laurent Schild, présente le rapport de la Commission (annexe 1).

Le Recteur complète les informations concernant le Fonds de réserve et d'innovation (« FRI »): il rappelle qu'au début un déficit de CHF 9 Mio. était prévu, et qu'au moment de fixer le budget 2008, on a veillé à limiter ce déficit. Finalement, la dissolution du FRI a été de 6.3 mios. A terme il serait souhaitable que le déficit budgétaire soit de l'ordre de 4 mios. Le Recteur précise que la partie libre du FRI s'élève à ce jour à CHF 21 Mio. et que la Direction entend y faire appel de manière moins importante dans les années à venir.

Le Président ouvre la discussion.

Le Professeur Laurent Schild demande à la Direction qu'elle est sa politique par rapport au FRI. Le Recteur répond que la Direction tentera de diminuer les ponctions sur le FRI et sécurisera un seuil entre CHF 10 et 15 Mio. afin de faire face à d'éventuelles fluctuations des subventions du Canton et de la Confédération et ainsi sauvegarder l'autonomie de l'UNIL.

Le Professeur Patrick Francioli, Doyen de la Faculté de Biologie et de Médecine, demande ce qu'il advient des fonds non-utilisés par les Facultés.

Le Recteur répond que le solde budgétaire dépassant le 2% du montant alloué à la Faculté en question est attribué au FRI. Le Recteur informe en outre que les subventions cantonales ont augmenté de CHF 10 Mio. entre 2007 et 2008 et que le budget va encore augmenter. Il précise qu'en montant un budget légèrement déficitaire, on a de meilleures chances d'arriver à exploiter au mieux les ressources.

Le Professeur Jérôme Goudet demande pourquoi le GBUV est défavorable en 2007. Le Recteur précise que c'est en raison des mauvais résultats boursiers.

Le Président rappelle que la Commission des Finances et de Gestion de la précédente législature s'était déjà penchée sur la question et informe le Conseil qu'il existe un contrôle efficace des procédures d'investissement et que l'UNIL pratique une politique de provisions en cas de fluctuations de la bourse. Le Recteur acquiesce et précise que les placements sont sûrs.

M. Robin Tecon demande des clarifications quant au FRI, plus précisément, il s'enquiert de savoir si les reports de budgets facultaires reviennent au FRI. Le Recteur répond que chaque Faculté peut, au 1<sup>er</sup> janvier, utiliser les montants inexploités à concurrence de 2% de son budget (groupes 30 et 31), le reste est attribué au FRI.

Le Professeur Torsten Vennemann, de la Faculté des Géosciences et de l'Environnement, demande si dans le cadre de machines budgétées pour la FGSE en 2007, mais non livrées en 2007, le prix d'achat aurait pu faire l'objet d'un report budgétaire plutôt que d'être attribués au FRI. Le Recteur répond qu'en principe non, mais que des accords spéciaux peuvent exister dans des circonstances extrêmes.

Le Président, le Professeur Jean-Pierre Dauwalder, demande si d'autres interventions sont désirées. Personne ne demandant la parole, il est passé au vote des comptes 2007. Comme la Commission des Finances et de Gestion l'avait recommandé, le Conseil accepte les comptes 2007 à l'unanimité.

#### **4. Rapport de Gestion 2007**

Le Président donne à nouveau la parole au Professeur Laurent Schild, Président de la Commission des Finances et de Gestion.

Le Professeur Laurent Schild explique que, le 23 avril 2008, les membres de la Commission des Finances et de Gestion ont tenu une réunion avec la Direction concernant le suivi du Plan stratégique pluriannuel de l'UNIL qui consiste en l'examen du Rapport de gestion.

Le Professeur Laurent Schild rappelle que le CU est compétent, en vertu de l'art. 29 let. h LUL, de se prononcer sur ledit rapport.

Le Professeur Laurent Schild lit le rapport *ad hoc* de la Commission qu'il préside et recommande au CU l'approbation du Rapport de gestion 2007 (annexe 2).

Le Président, le Professeur Jean-Pierre Dauwalder, donne la parole à l'assemblée.

Mme la Professeure Ute Heidmann demande par quel moyen ce rapport et le Plan stratégique parviennent aux Facultés. Le Recteur précise que le Plan stratégique était demeuré confidentiel jusqu'à son adoption par le Conseil d'Etat, date à laquelle il a immédiatement été mis à disposition en ligne sur le site Internet de l'UNIL. De manière analogue, ce rapport serait, selon le Recteur, destiné au Grand Conseil et au Département concerné du Conseil d'Etat.

M. Marc de Perrot ajoute qu'environ 150 exemplaires circuleront au sein de l'UNIL. Ces exemplaires seront notamment adressés aux membres du CU, aux Facultés (3-4 exemplaires par Décanat) et à certains services de l'UNIL. Enfin, il sera placé sur le site web de l'UNIL avec un mot du Président du CU confirmant son adoption. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture en recevra des copies ainsi que la Commission de Gestion du Grand Conseil.

Le Président demande à M. le Recteur à quel moment le document ne sera plus confidentiel. Ce dernier affirme que tel sera le cas dès qu'il aura été accepté par le CU. Le Professeur Etienne Grisel remarque que le document est déjà public, qu'il est déjà disponible et que le CU ne peut qu'en prendre acte.

Le Professeur Jean-Philippe Leresche souligne que le document contient une mine d'informations, remarque le changement du format, et face aux indicateurs de changement, il distingue le passage d'indicateurs qualitatifs à quantitatifs. Il se demande, par conséquent, comment combiner la mesure face aux éléments qualitatifs contenus dans le Plan stratégique, et aussi, comment on mesurera l'avancement quantitatif.

Le Recteur nuance cette position. Il rappelle que dans chaque chapitre il y a un rappel des objectifs et EMPD. Il rappelle que ces éléments recoupent presque parfaitement les objectifs du Conseil d'Etat, sauf quelques points ajoutés. Il précise que la Direction doit rendre compte de l'ensemble des missions, celles de l'UNIL et celles de l'Etat. Quant au moyen pour mesurer, le Plan de développement va se pencher sur les manières d'évaluer l'avancement des projets, et à ce moment-là on pourra discuter des indicateurs, qui ne sont pas seulement quantitatifs.

Mme la Professeure Ute Heidmann fait référence à la page 96 du Rapport de gestion 2007 et demande à la Direction le statut des trois nouveaux centres à créer en Faculté des Lettres par rapport aux sections et écoles de cette Faculté. Plus généralement, elle souhaite savoir qui de la Direction ou de la Faculté détient la compétence de définir un tel statut.

Le Recteur explique que le statut des centres facultaires dépend en premier lieu du règlement des facultés concernées, lesquels sont élaborés et adoptés par les Conseils de Faculté, mais rappelle que lesdits règlements doivent impérativement avoir été approuvés par la Direction avant de pouvoir entrer en vigueur.

Le Président demande ce qu'il advient des taux d'encadrement et de la comptabilité analytique. Il remarque que le Rapport de gestion évoque des améliorations/progressions sur ces points, mais il ne se satisfait pas des vagues évocations. Il remarque que les 2 éléments sont nécessairement liés pour des motifs de calcul.

Le Recteur rappelle que la comptabilité analytique constitue un projet national, pour évaluer les coûts des formations et donc les subventions. Il existe une brochure annuelle éditée par la CUS qui exclut pour le moment les Facultés de médecine, mais concerne toutes les autres Facultés.

Le Recteur rappelle quelques éléments de cette comptabilité, qui comprend un grand nombre de statistiques et de données. Dès cette année, la nouveauté est que ces données ont été utilisées pour attribuer des ressources. Le Recteur estime, qu'en matière de réallocation des ressources, le taux d'encadrement n'est pas la bonne norme mais bien plutôt la charge d'enseignement des unités. Il précise qu'il y a toujours des difficultés pour attribuer des ressources afin d'améliorer l'encadrement, parce que le taux encadrement, mesure quantitative, n'est pas directement pertinent. Avec les Doyens, la Direction a trouvé des modalités, algorithmes, pour cette répartition des ressources et ce système sera réutilisé les prochaines années.

L'assemblée n'ayant plus de questions ou de remarques, le Président soumet au vote la proposition de la Commission des Finances et de Gestion, d'adopter le rapport de gestion 2007.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

Le Président exprime les remerciements des membres du Conseil pour le travail effectué par les collaborateurs du Centre.

## **5. Interpellations**

### **- Réponse de la Direction à l'interpellation de M. Benoît Gaillard**

Le Recteur annonce que la réponse a été rédigée par Mme la Vice-rectrice Danielle Chaperon, vice-Rectrice absente –excusée- à la séance. Il lit et présente la réponse de la Direction (annexe 3).

M. B. Gaillard se dit satisfait de la réponse et remercie pour la qualité de la réponse. Il se dit cependant soucieux face au problème de coordination au niveau suisse qui pourrait être amélioré.

Le Président demande s'il n'y a pas d'autres remarques à ce sujet. Ceci n'étant pas le cas, il passe la parole à nouveau à M. B. Gaillard pour présenter la nouvelle interpellation, au sujet de la Faculté de Théologie et des Sciences des Religions (« FTSR »), déposée par lui-même, Mme Nuzzo et Messieurs Tétaz et Patthey.

### **- Interpellation de Messieurs Gaillard, Tétaz, Patthey et Mme Nuzzo (FTSR)**

M. Benoît Gaillard, au nom des 4 signataires, présente le texte (annexe 4). Le Président informe l'assemblée que l'absence du Doyen de la FTSR, le Professeur Pierre-Yves Brandt, est due à l'enregistrement d'une émission télévisée de la TSR et que cette absence n'est pas à interpréter comme un manque d'intérêt pour la question.

Le Président rappelle, que face à la brièveté du délai mis à disposition de la Direction pour préparer le thème, si le Conseil approuve l'interpellation, la Direction pourra prendre position par écrit.

Le Recteur n'ayant pas eu le temps de préparer le thème ne prend pas position, mais commente les travaux en cours. Il précise en l'état que le Conseil de Faculté concerné a été consulté à deux reprises. Il rappelle aussi qu'une éventuelle modification de la structure des Facultés est de la compétence du Conseil. Il rappelle également que le Plan stratégique évoque ce projet de lien entre les facultés. La Direction s'engage, si le Conseil le décide, à répondre par écrit.

Le Président donne la possibilité aux membres du Conseil de faire des remarques.

Le Professeur John Antonakis approuve le fait qu'on ait donné au CU la possibilité de se saisir du débat.

Mme la Professeure Ute Heidmann demande si le rapprochement des Facultés romandes de théologie consiste en un rapprochement « tel quel ». Le Recteur répond par l'affirmative et précise que le projet d'étude de ce rapprochement date d'août 2007, et qu'à ce moment, le débat actuel n'avait pas cours.

Le Président met l'objet au vote et l'interpellation est acceptée par 28 voix et une abstention.

Mme Sarah Ljubibratic demande s'il serait possible d'obtenir de la Direction une fourchette chronologique pour la réponse sur l'interpellation FTSR. Le Recteur promet qu'a priori, une réponse partielle et provisoire devrait pouvoir être fournie pour la prochaine séance du CU du mois de mai 2008.

A cet égard, M. Robin Tecon demande que le Bureau du Conseil s'assure de la présence du Doyen de la FTSR à la prochaine séance.

Le Président approuve la suggestion.

## 6. Divers et questions

M. Benoît Gaillard fait part d'un article paru dans le *Tages Anzeiger* dans lequel le Recteur de l'Université de Zürich émettait le vœu d'augmenter les taxes d'études. Il demande à la Direction si ce sujet a déjà été traité au sein de la CRUS.

Le Recteur précise qu'il est devenu membre de la CRUS le 1<sup>er</sup> septembre 2006 et que, depuis cette date, jamais une telle proposition n'a été discutée au sein de la CRUS.

La séance est levée à 18 h.25.

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Pierre Dauwalder

Juan Carlos Landrove

Lausanne, le 9 mai 2008



**Annexe 1.**

COMMISSION DES FINANCES  
ET DE GESTION

**RAPPORT DE LA CFG SUR LES COMPTES 2007 DE L'UNIVERSITE**

Conformément à la loi sur l'Université du 6 juillet 2004, le Conseil de l'UNIL a pour attribution de se prononcer sur la gestion de la Direction et des comptes.

La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 10 avril 2008 en présence de M. le Recteur Dominique Arlettaz ainsi que de Mme Dreyfus et M. Wyss du Service financier.

Le document remis sur les comptes 2007 par la Direction comprend :

- Le rapport de la Direction au Conseil de l'UNIL.
- Les annexes I à IV. Les annexes I à IV contiennent les comptes 2007 relatifs aux budgets : état de Vaud ordinaire, budget des reports, budget du FRI, et relatifs à l'ensemble des 3 budgets (ordinaire + reports + FRI).
- L'annexe V : calcul des droits aux reports et attribution au FRI.
- L'annexe VI : états financiers de l'UNIL.

Audit des comptes.

L'Etat de Vaud a mandaté un auditeur externe (KPMG) pour vérifier les comptes de l'UNIL sur la base des Etats financiers 2007 de l'UNIL présentés dans l'Annexe VI. Les conclusions de l'audit sont les suivantes : *' Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions prévues dans la loi sur l'Université de Lausanne du 6 juillet 2004.....'*

Extrait du rapport du réviseur responsable de KPMG du 27 mars 2008-04-21

Les points suivants ont été abordés par la commission :

- Comptes relatifs au budget ordinaire Etat de Vaud : le budget ordinaire 2007 prévoyait un déficit de CHF. 9'054'613.00.-. Un tel budget déficitaire est rendu possible grâce aux importantes provisions du FRI (Fonds de Réserve et innovation), qui étaient de plus de CHF. 30 millions fin 2006 (Annexe V p. 19). Dans les comptes 2007, la couverture de l'excédent de charges au budget ordinaire n'est que de CHF. 1'426'603.58. Or la dissolution nette du FRI pour 2007 se monte à CHF. 6'331'294.62. Des explications complémentaires ont été demandées concernant cette dissolution nette du FRI, et la Direction nous a fourni le document présenté en annexe du rapport.
- Reports et attributions au FRI (Annexe V) : La commission relève que les attributions au FRI au 31.12.2007 (CHF. 5'508'445.-) dépassent les montants des reports auxquels les Facultés ont droit (2%).
- Compte d'exploitation de l'UNIL pour 2007 se monte à plus de 414 millions. Une augmentation d'environ 6 millions est en relation avec l'augmentation des charges salariales. La répartition du compte d'exploitation montre un financement d'environ 20 millions du FNS et de 47 millions provenant d'autres fonds tiers.
- Gestion des bien universitaires vaudois (GBUV) (p11) : plus-values en nette diminution par rapport à 2006, donc globalement baisse des performances sur les marchés financiers.

- La commission constate une augmentation des dépenses de plus de 1 million pour l'énergie, l'électricité et l'eau.

Bien qu'il s'agisse d'un document de comptabilité très technique, la commission relève la clarté et la transparence de la présentation des comptes 2007. La Direction a répondu de manière précise et satisfaisante à toutes les questions de la commission.

Proposition

En accord avec le vérificateur des comptes, la Commission des finances et de gestion recommande à votre Conseil d'accepter les comptes 2007.

Lausanne, le 23 avril 2008

Pour la Commission

Laurent Schild

**Annexe 2.**

COMMISSION DES FINANCES  
ET DE GESTION

**RAPPORT DE GESTION DE L'UNIVERSITE POUR 2007**

Dans sa séance du 23 avril 2008, la Commission des finances et de gestion a examiné, en présence de M. le Recteur, le rapport de gestion de la Direction pour 2007.

Selon *l'article 29* de la LUL sur les Attributions du Conseil de l'UNIL, celui-ci se prononce sur la gestion de la Direction et les comptes et adopte le rapport annuel de suivi du Plan stratégique pluriannuel de l'Université.

Conformément à cet *article 29* de la LUL, La Direction présente son rapport de gestion sous une nouvelle formule, en reprenant les 7 objectifs prioritaires ainsi que les 4 chantiers prioritaires élaborés dans le cadre du plan stratégique 2006-2011.

Les éléments abordés par la Commission sont les suivants :

- Evaluation de l'enseignement (Chapitre 1.): la commission reconnaît l'importance d'une politique d'évaluation de l'enseignement, qui, sans être un but en soi, devrait déboucher sur un dialogue impliquant les étudiants notamment, afin d'améliorer la qualité de l'enseignement. La commission souhaite que ces évaluations fassent l'objet d'un 'feedback' formel impliquant étudiants et enseignants.
- Soutenir et développer la recherche (Chapitre 2) : la commission relève qu'un des points importants du Plan stratégique concernant la mesure de l'impact et des performances de la recherche universitaire notamment dans le domaine des sciences sociales, n'ont pas encore été implémentés en 2007 selon le rapport de gestion. Les rapports 2008 ou 2009 en feront certainement état.
- La commission salue les mesures d'encouragement à l'obtention de subsides de recherche, notamment européens. Elle se félicite de l'augmentation des fonds tiers (FNS et autres) pour la recherche acquis en 2007. Afin de soutenir cette tendance, elle souhaiterait une politique plus incitative de la part de la Direction, avec la mise en place d'un système de 'matching funds' par exemple.
- Concernant la place universitaire lausannoise UNIL-CHUV-EPFL, la commission s'enquiert de l'avancement du projet UNIMED (Ecole de médecine) et de la mise en place d'une gouvernance commune CHUV-UNIL. La Direction informe la commission que le projet butte actuellement sur des problèmes juridiques, (LUL, loi sur les Hospices). Au chapitre de la localisation des sciences de la vie, l'acquisition des bâtiments de l'ISREC d'Epalinges par l'Etat de Vaud semble également au point mort en raison de problèmes financiers. La commission se réjouit d'apprendre que le projet de rénovation du bâtiment LEU a reçu un aval favorable du Grand Conseil avec la votation d'un crédit d'étude.
- Les statistiques indiquent que l'UNIL a passé le cap des 11'000 étudiants ; le Master compte 20% d'étudiants étrangers, ce qui est réjouissant.

La Commission reconnaît l'importance du travail et des réalisations entreprises par la Direction au cours de l'année 2007. Elle apprécie tout particulièrement la nouvelle forme dans laquelle le rapport de gestion a été rédigé. Elle estime que ce document représente un outil important aux mains du Conseil de l'Université pour suivre la gestion de notre Université ainsi que la réalisation des objectifs définis dans la Plan Stratégique.

La Commission remercie M. Le Recteur pour avoir répondu de manière claire et précise à toutes ses questions.

Proposition :

La Commission des Finances et de Gestion propose au Conseil de l'Université :

- d'accepter le rapport de gestion de l'Université pour 2007.

Lausanne, le 23 avril 2008

Pour la Commission:

Laurent Schild

**Annexe 3.****Réponse à l'Interpellation de M. Gaillard au Conseil de l'UNIL****«Etudiants étrangers, quels problèmes, quelles solutions ?»**

Suite à l'interpellation de M. Gaillard, la Direction **a analysé les procédures en vigueur** pour le traitement des dossiers de candidats à l'immatriculation qui doivent entreprendre des démarches en vue de l'obtention d'un visa.

Cette analyse, entreprise au niveau **des services centraux et facultaires**, a donné les résultats suivants :

*Délai de dépôt des dossiers :*

- Le traitement des demandes d'immatriculation de candidats de "pays à visa" est complexe car les dossiers, **souvent incomplets, nécessitent des échanges de courriers** qui ralentissent la procédure.
- En raison de ce délai de traitement, **les candidats issus de "pays à visa" sont invités à ne pas attendre la fin du mois d'avril pour déposer leur dossier.** Cette information figure actuellement dans les *Directives de la Direction en matière de conditions d'immatriculation*, mais peut-être n'est-elle pas assez claire et incitative.

*Traitement prioritaire des dossiers :*

- Depuis la création des cursus de master, le Service des Immatriculations et Inscriptions **traite en priorité les dossiers des candidats issus des "pays à visa"**. Plus tôt les dossiers lui parviennent, plus vite la procédure de vérification d'admissibilité est achevée.
- Les dossiers de candidature sont ensuite acheminés dans les Facultés afin qu'elles **décident de la possibilité d'une inscription au niveau d'un cursus donné.** Parfois, les commissions d'admission attendent d'avoir reçu un certain nombre de dossiers, voire l'ensemble, pour se réunir. L'avance prise dans le traitement des dossiers au niveau central est donc perdue.

*Suite de la procédure du point de vue du candidat :*

- Lorsque le candidat reçoit son attestation de pré-inscription, il peut entreprendre les démarches auprès des Ambassades. Les Ambassades, le SPOP et l'ODM prennent beaucoup de temps pour trancher. Le plus souvent, c'est à nouveau parce qu'**un complément d'information** a été demandé au candidat, sur des questions non académiques cette fois.

*Confirmation de l'immatriculation :*

- Le candidat doit confirmer son immatriculation en se présentant au Service des Immatriculations et Inscriptions avant le début des cours. Un retard à la rentrée **d'une à deux semaines** — pour tous les étudiants — a toujours été admis. Les cas d'étudiants étrangers qui arrivent à Lausanne avec un retard tel qu'ils ne peuvent plus confirmer leur immatriculation restent heureusement rares (deux cas à la rentrée de septembre 2007). Il est difficile d'envisager un traitement différentiel des étudiants de certains pays étrangers.

Au vu de ces éléments, la Direction a décidé de prendre les trois mesures suivantes en vue d'une amélioration de la procédure :

1. Sans aller jusqu'à proposer un «double délai» (ce qui ne serait pas conforme aux recommandations de la CRUS), il serait utile de préciser l'incitation à ne pas attendre la fin du mois d'avril pour entreprendre une démarche de pré-immatriculation lorsqu'un visa est nécessaire. **Les futures Directives de la Direction en matière de conditions d'immatriculation mentionneront explicitement qu'il est conseillé de s'y prendre deux mois à l'avance.**
2. De demander expressément aux facultés de traiter les dossiers par ordre de réception et de prévoir plusieurs réunions des commissions d'admission concernées. **Un délai de traitement sera désormais fixé pour chaque dossier afin de ne pas consommer l'avance prise par le candidat, qui a pris la peine d'anticiper sur le délai officiel, et par le Service des Immatriculations.**
3. De prendre contact avec le SPOP afin d'évaluer la situation.

#### **Résultats :**

Les Doyens des facultés ont déjà été avisés de ces décisions et ont approuvé le principe d'un délai de traitement des dossiers.

La rencontre avec le SPOP a eu lieu. Un nouveau formulaire mis en place en 2007 leur fait espérer que les procédures de traitement seront accélérées et facilitées. Le Service a admis que le changement de calendrier a, cette année, occasionné des difficultés qui ont rendu imperceptible cette amélioration. Il approuve l'idée d'explicitier les conseils figurant dans les directives en matière de délai de dépôts des dossiers.

#### **NB : Réponses aux trois questions finales de M. Gaillard :**

- A. A notre connaissance, **il n'y a pas de démarches générales des universités au niveau cantonal ou fédéral.** Au niveau fédéral, quelques interventions récentes ont concerné des groupes précis (les Chinois ou les doctorants, afin qu'ils puissent rester en Suisse à l'issue de leurs études).
- B. **Il existe déjà un traitement interne particulier** pour les dossiers en question au sein du Service des Immatriculations Inscriptions. En revanche, il est difficile d'envisager une «souplesse» particulière pour une certaine catégorie d'étudiants.
- C. **Nouveau délai pour le dépôt des dossiers de master**  
Il est souhaitable de conserver un délai **identique pour tous les candidats au master**, indépendamment de leur origine. En revanche, il sera précisé dans les nouvelles Directives que prendre deux mois d'avance est conseillé. Le délai du 30 avril est commun à toutes les universités suisses (EPF exceptées) et a été adopté par la CRUS. Il est possible que ce délai soit réexaminé pour ce qui concerne les Masters.

Direction de l'Université  
24 avril 2008

**Annexe 4****Interpellation****Avenir de la faculté de théologie et sciences des religions**

Benoît Gaillard (Lettres), Frédéric Tétaz (Lettres), Elena Nuzzo (SSP), Grégory Patthey (SSP)

Le projet de fusion de la Faculté de théologie de l'Université de Neuchâtel, de la Faculté autonome de théologie protestante de Genève et de la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR) de l'Université de Lausanne a suscité de vifs débats au sein de l'Université comme à l'extérieur. Il ravive notamment la question de la place au sein de l'Université d'un enseignement aussi clairement confessionnel que celui qui est dispensé dans certains cours de la section de théologie au sein de la FTSR. Mais il met aussi en question le rapport entre les deux membres du couple lausannois, théologie et sciences des religions, qui fait ménage commun dans une unique faculté.

A cette occasion, d'anciennes revendications se sont à nouveau faites jour. Alors que les uns demandent le divorce, d'autres veulent entériner le partenariat. Que la théologie et les sciences des religions relèvent toutes deux du "fait religieux", ou qu'elles soient régies par des présupposés radicalement opposés, une certitude demeure: le nouveau projet de rapprochement présenté par les rectorats du Triangle azur révèle la précarité de l'équilibre actuel entre théologie et sciences des religions en FTSR.

Sans prendre position sur le fond de la question, les soussignés demandent à la Direction:

- de justifier le plan de rapprochement entre les facultés romandes de théologie annoncé ces derniers mois ainsi que d'explicitier son impact concret sur l'offre d'enseignement dans les différentes filières concernées
- d'évaluer la faisabilité d'un éventuel déplacement de la section de sciences des religions dans une autre faculté et/ou de la modification du statut du DIHSR
- d'indiquer le calendrier prévu pour le rapprochement des trois facultés

Ils posent en outre les questions suivantes:

- quel rôle la Direction imagine-t-elle conférer au DIHSR et aux sciences des religions en général au sein de l'entité qui succèdera à la Fédération des facultés de théologie?
- dans quelle mesure la Direction a-t-elle consulté les personnes et corps concernés en FTSR avant de négocier le plan de rapprochement avec les autres universités?
- quel est l'avis de la Direction quant au débat public causé par l'annonce de ce rapprochement et quelles conclusions en tire-t-elle?

23.04.2008